

# COMMUNE DE SAASENHEIM

## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022

Sous la présidence de Madame NEEFF Anne-Marie, Maire.

Conseillers élus : 15      En fonction : 14      Présents : 12

A l'ouverture de la séance sont présents tous les membres : Anne-Marie NEEFF, Christelle HARTMANN, Stéphane CECILLE, Marilyn GARNIER, Sébastien LACHMANN, André LAUFFENBURGER, Julien LAUFFENBURGER, Robert LUDMANN, Pascal OSTERTAG, Delphine REYDON, Patricia UEBER et Thomas LAUFFENBURGER arrivé au point 2.

Absents excusés : Anita WALTSBURGER et Jacques COSYNS

#### 1. APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

**Erratum** : Dans les membres présents à la séance du 2 novembre 2022, il manque le nom d'un conseiller municipal. Il est spécifié que se rajoute le nom du conseiller présent Robert LUDMANN. Le procès-verbal de la séance du 2 novembre n'appelant nulle autre observation est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**Est désigné secrétaire de séance** : André LAUFFENBURGER

#### 2. ANALYSE DE DEVIS :

**Réfection des trottoirs** : Il y a nécessité de programmer la réfection de trottoirs devant les propriétés des n° 12, 33 et 35 rue Principale. **Après étude** des deux devis réceptionnés, 3 conseillers municipaux estiment que la réfection n'est pas nécessaire partout **Après délibération, le conseil municipal à la majorité**

- **DECIDE** de programmer la réfection aux 2 endroits de la rue Principale
- **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise VOGEL de Scherwiller d'un montant TTC de 8 940,90 Euros

**Travaux WC public Eglise** : **Après étude de** l'estimation du charpentier BLATZ de Heidolsheim pour la fourniture du bois de charpente du futur WC place de l'Eglise **Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents**

- **CHARGE** Madame le Maire de valider le devis d'un montant de 3 932,10 Euros TTC et de passer commande des matériaux

**Reconstitution limites rue Dorfmann** : Dans la rue Dorfmann, 10 bornes ont dû être matérialisés par des piquets pour délimiter le domaine public. Le conseil municipal prend note du devis validé par Mme le Maire pour ces frais de bornage de 696,00 Euros TTC. L'intervention immédiate du géomètre du Cabinet UnpointSix de Sélestat a permis la continuité des travaux d'aménagement de voirie et des réseaux secs.

#### 3. SALLE DES FETES – ANALYSE DE DEVIS :

**Devis de la Chaudronnerie du Ried** : Pour permettre aux locataires de décorer la salle des fêtes sans abimer les murs, le conseil municipal décide de poser des supports et câbles en inox sur les murs. Pour un meilleur confort dans la cuisine, il est également décidé de doubler l'îlot central de la cuisine par une rallonge en inox. **Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents**

- **CHARGE** Mme le Maire de valider le devis d'un montant de 2 880,00 Euros TTC émanant de la CDR de Saasenheim pour ces frais de fourniture et de pose

**Devis Sonorisation** : Les équipements de sonorisation sont estimés entre 9000,00 et 11 000,00 Euros, tant pour la version manuelle que pour la version automatisée. Vu ces tarifs trop onéreux, le conseil municipal décide de reporter ce projet. La proposition de location d'une sono sera retirée du règlement de la salle des fêtes.

**Révision des frais électriques** : Le règlement précisera également que le tarif de la consommation électrique se fera ponctuellement, en fonction de la fluctuation des tarifs facturés par le fournisseur d'électricité

**4. TRANSFERT DE PARCELLES COMMUNALES :**

**Demande de transfert de bail** : Mme le Maire fait part de la demande d'un locataire qui souhaite transférer son bail à ferme de parcelles communales, à son neveu. Selon le règlement du fermage en vigueur, ce transfert n'est pas possible.

Le bail ne peut être cédé qu'au profit du conjoint et des descendants directs majeurs qui reprennent l'exploitation. La location s'adresse uniquement à une personne physique.

Ledit locataire devra également fournir un justificatif de son statut à la MSA pour l'année 2023.

**Orée de bois sur parcelle communale** : Un lot de bois sera constitué sur une parcelle communale en location, malgré la contestation du locataire. Son statut de fermier (locataire du fermage) ne l'autorise pas à s'approprier l'exploitation des arbres situés sur cette parcelle communale.

Selon la réglementation en vigueur, le bailleur propriétaire du bois (la commune) peut laisser la priorité au détenteur du bail à ferme, lors de l'adjudication du lot de bois. La mise en vente à l'amiable de ce lot de bois situé au lieudit Premern est donc maintenue

**5. CONSTITUTION DE LOTS DE BOIS :**

Les 7 lots de bois constitués seront mis en vente en mairie, le vendredi 6 janvier 2023 à 20 heures.

La mise à prix de ces adjudications est fixée à 20,00 Euros le stère

Le conseiller municipal André Lauffenburger, responsable de la gestion domaniale de la commune, signale que des journées de nettoyage du ruisseau Kaepfergraben sont programmées les 28 et 29 décembre 2022. Les habitants de Saasenheim en seront avisés par les moyens de communication habituels.

**6. RECENSEMENT POPULATION 2023 – INDEMNITE A L'AGENT RECENSEUR : Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, DECIDE de reverser dans son intégralité, la dotation forfaitaire à l'agent recenseur. Cette dotation sera spécifiée dans le contrat de travail et l'arrêté à établir pour l'agent recenseur Bernard Lauffenburger**

**7. UNITE TERRITORIALE DU SERVICE INCENDIE ET SECOURS : L'effectif des sapeurs-pompier volontaires en activité est en baisse dans les communes de Saasenheim et Richtolsheim. La solution proposée par la cheffe territoriale de Sundhouse et de ses supérieurs est la fusion avec Schoenau. Un courrier sera adressé en ce sens par l'unité territoriale du SIS aux communes concernées**

**Devenir de la remise des pompiers** : Vu que le local des sapeurs-pompier ne répond plus aux normes requises pour les activités de la nouvelle section, l'adresse du nouveau siège sera à Schoenau. Notre local devenant vacant, une réflexion est menée au sein du conseil.

**8. COMPTE-RENDUS DE DIVERSES REUNIONS :**

**Réunion Eclairage public à Sundhouse** : Des compléments d'information ont été apportés lors de cette réunion. Toutefois le conseil municipal reste sur sa position quant à la baisse de l'intensité de l'éclairage public et non pas l'extinction totale des lampadaires.

**Réunion SCOT** : Les communes faisant partie du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) de Sélestat Alsace Centrale se sont réunies le 10 décembre dans le cadre de la procédure de révision du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de Sélestat et sa Région. Cette première rencontre a été l'occasion pour tous les intervenants de faire l'état des lieux des problématiques en matière d'urbanisme, d'habitat, d'environnement économique, etc... tendant vers l'échelle intercommunale d'un grand bassin de vie et d'emploi

**Commission Voirie et Bâtiments** : La commission mène une réflexion sur le devenir de la Salle Steibreit à présent fermée au public. Le club-house continue d'être utilisé par le FCS pour du stockage de matériel. Un projet éventuel serait de mettre en place des box de rangement mais des questions restent en suspens en matière d'accès au local, d'assurance, de conformité électrique et autre.

## 9. DIVERS

- **Organisation fête des personnes âgées** : Il est décidé d'associer à cette fête, diverses autres personnalités tels que l'ancien ouvrier communal et son épouse, l'adjointe au maire de la précédente équipe municipale, deux membres extérieurs de la commission Patrimoine, ainsi que les personnes âgées qui ont récemment quitté le village.  
Les personnes qui seront dans l'indisponibilité d'assister à la fête pourront commander un colis.  
L'ensemble du conseil municipal préparera la salle, la veille à 14h.
- **Point sur le bulletin communal** : Après 2 mois de travail assidu (démarrage de la préparation le 1<sup>er</sup> octobre), ce sont 52 feuilles qui composent le bulletin communal. Le conseil municipal remercie Evelyne Ludwig pour son travail de mise en page. Le Bon à Tirer sera prêt au plus tard le 15 décembre pour une impression prévue de 300 exemplaires.
- **Point sur le guide touristique** : La mise en page est faite, le devis peut être demandé pour une impression de 300 exemplaires
- **Photocopies aux associations** : Au-delà de 10 copies, l'association devra ramener le papier.
- **Bilan Marché de Noël** : Belle réussite, à reconduire l'année prochaine (peut-être même sur 2 jours), beaucoup d'espaces libres dans le parcours du sentier des crèches. M. Risch (maire d'Orschwiller) a été agréablement surpris par l'esprit de Noël qui règne à SAASENHEIM. Merci aux conseillers municipaux André Lauffenburger et Thomas Lauffenburger pour les tours en calèche que grands et petits ont appréciés.
- **Vidéosurveillance à la salle des fêtes** : Les caméras sur les façades sont en place et le logiciel d'enregistrement vidéo fonctionne mais à faible réseau. Le service ROSACE doit être contacté pour l'installation de la fibre.
- **DRAC – Direction Régionale des Affaires Culturelles** : Le conseiller municipal Robert Ludmann, responsable de la commission Patrimoine a procédé à l'inventaire du mobilier de l'église, conformément au questionnaire remis par la DRAC. Lors de la visite, il s'est révélé qu'à plusieurs endroits dans l'édifice cultuel, des problèmes d'humidité subsistent. Le questionnaire ne se rapporte qu'au mobilier cultuel, mais il serait judicieux de faire remonter ces problèmes de vétusté aux services régionaux des affaires culturelles
- **VMC en panne à l'école et au préau** : Des dégâts d'eau ont été constatés dans un logement locatif au-dessus de l'école. Un problème de condensation dû au mauvais fonctionnement de la VMC de l'école a nécessité l'intervention urgente de la société de maintenance Colmar Climat Service. Pour la panne sur la VMC du préau de l'école, des devis vont être demandés à deux autres entreprises, pour mise en concurrence
- **Prochaines réunions** :
  - Commission Patrimoine : 10 janvier 2023 à 20 heures
  - Prochain conseil municipal : Pas de date de fixée pour l'instant

Pour extrait conforme

Le Maire,  
Anne-Marie NEEFF

Le secrétaire de séance  
André LAUFFENBURGER

Puis suivent les signatures au registre de tous les membres présents.